

LA SECURITÉ : Notre priorité !

ÉCHAFAUDAGE ROULANT



JE STABILISE AVANT DE MONTER



2021 - Visuel non contractuel



Code du Travail : art. R4323-69 et art. R4323-72

Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages
NF EN 1004 Échafaudages roulants de service en éléments préfabriqués -
Matériaux, dimensions, charges de calcul et exigences de sécurité

